



Assemblée générale

Distr. générale
17 juin 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session

Point 106 de la liste préliminaire*

Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

Note du Secrétaire général

1. Le rapport du Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires sur les activités de 2018 est transmis ci-joint à l'Assemblée générale en application des dispositions du paragraphe 1 de l'article IV de l'Accord devant régir les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (résolution [54/280](#) de l'Assemblée générale, annexe).
2. Le rapport ayant été tiré en un nombre limité d'exemplaires, il n'a pas été possible de le faire distribuer aussi largement qu'il est d'usage. Les délégations sont donc invitées à se munir des exemplaires qui leur ont été transmis en vue de l'examen de ce point.

* [A/74/50](#).

